Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251215-D0932025-DE

**Délibération n° 093-2025**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

**Date de la convocation** : 5 décembre 2025

**Présents** : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme LE GALL Valérie - Mme Sophie ROUX - M. LE CAM Alain - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - Mme GODE Pascaline - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - M. LE BOURG Vincent - Mme LE DAIN Gwenn - Mme PRIMEL Claudine - M. ROLLAND Rémi - M. TALLEC Patrick.

**Absents excusés** : Mme TANGUY Nicole - Mme LE CAM Karine - Mme LE MOAL Nathalie - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M.RUMEN Hervé.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 16 Nb de votants : 16

## OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025.

Le conseil municipal,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,
- Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Approuve et arrête le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2025.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN ★ 29 (Finistère) ★